



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 20 mai 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29261443	18/05/25	55	Poule A	LE PIN 41	ANNET 40
29242125	18/05/25	55	Poule E	AVON 40	LOING 40
29616763	19/05/25	D2 FUTSAL	A	VILLEPARISIS 1	CHANTEREINE 2
29616946	17/05/25	D2 FUTSAL	B	BS 2	CHAMPBENOIST 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} et dernière fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29242068	11/05/25	55	Poule E	PAYS BIERES 40	CESSON 40
29616915	10/05/25	D2 FUTSAL	B	BS ACADEMY 2	FUTSAL MRT 1
29616933	11/05/25	D2 FUTSAL	B	SENGOL 3	LIEUSAINT 2

FORFAITS

MATCH 28922118 COUNTRY ACADEMIE 1 – CHESSY 1 SENIORS D1 FUTSAL du 18/05/25

***2EME Forfait DE CHESSY**

Considérant que le forfait est dans les 3 dernières journées, l'amende est triplée :

27.5*3 =82.5 €

COUPE U15F

COUPE U15F CRITERIUM

- 53307538 LE MEE 1 – PONTIERRY 1

Suite à la qualification de Le Mée, la Commission programme le match le dimanche 25 mai à 10 heures au Mée.

Considérant la demande du club du Mée de jouer à 12 heures car il y a 2 matchs dimanche matin au Mée, à savoir, un match vétérans du Mée et un match de CDM de Safran,
Considérant que la dernière journée de championnat impose, conformément aux règlements en vigueur, que les rencontres d'un même groupe se déroulent à la même date et à la même heure afin de garantir l'équité sportive entre les équipes en lice ;

Considérant que la rencontre de Coupe initialement programmée à 10 heures peut être exceptionnellement décalée à 12h00, dans la mesure où il s'agit d'une confrontation directe n'ayant pas d'incidence sur d'autres résultats et ne remettant donc pas en cause le principe d'équité entre équipes ;

Considérant que l'équipe a un match de programmer en critérium contre Melun le 25/5

Par ces motifs,

La Commission décide de planifier le match de Coupe à 12 heures au Mée,
Et d'annuler le match de Critérium contre Melun.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 17 et 18 MAI 2025			
17/05/25	<u>CRITERIUM FEMININS U18</u>	<u>As Champs S/Marne 2 – Brie FC 1</u>	<u>Amende 20 € - As Champs S/Marne</u>